

**Dossier d'appel d'offre N° JRS/001/2020 ouvert**  
**Travaux de construction d'un bloc de quatre salles de**  
**classe et un bloc de latrine de huit portes au camp des**  
**Réfugiées KINAMA**

**Date de Publication le 01/04/2020**

**Date limite de dépôt est fixée le 30 Avril 2020 à 16h00**

## Avis d'Appel d'Offres ouvert

Date de publication le 01/4/2020

Date de dépôt le 30/4/2020 à 16h00

### **1. Objet de l'appel d'offres**

Jesuit Refugee Service « JRS en sigle » invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir et présenter leurs offres sous pli fermé, pour **les travaux de construction de quatre salles de classe et un bloc de Latrine de huit portes au camp des Réfugiés de Kinama**

### **2. Financement du Marché**

Le Marché est financé à 100 % par la JRS sur fonds du bailleur.

### **3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par un appel d'offre ouvert

### **4. Allotissement**

Les travaux prévus dans ce cadre de ce Marché sont constitués d'un (1) lot.

### **5. Délai d'exécution**

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois**. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court. Ce délai commence à partir de la date de signature du contrat.

### **6. Condition de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce Marché.

### **7. Garantie de Soumission**

Une garantie bancaire de soumission d'un montant de **cinq cent mille** délivré par une banque agréé établie suivant le modèle en annexe est exigée. L'absence de la présente garantie entraine le rejet pur et simple de l'offre juste lors de la séance d'ouverture des plis. Les chèques certifiés sont acceptés.

### **8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré moyennant **Cinquante mille francs burundais (50 000 Fbu)** tous les jours ouvrables de 8h30' à 16h00 min, heure locale au bureau de **Jesuit Refugee Service sise à Kiriri, Chaussée Prince Louis RWAGASORE N°593**.

### **9. Lieu d'exécution**

Les travaux seront exécutés au camp des Réfugiés de KINAMA situé dans la Commune de Gasorwe de la province Muyinga

### **10. Réunion d'information et /ou visite du site**

La visite du site est obligatoire et organisée le 22/4/2020. Elle sera guidée par un Ingénieur de JRS afin d'obtenir des renseignements nécessaires pour la préparation de l'offre. La visite est sanctionnée par

une attestation de visite délivrée le même jour et faisant partie des documents de l'offre du soumissionnaire. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire. La rencontre est fixée à 10h 00 à l'entrée du camp.

### **11. Dépôt et ouverture des Offres**

Les Offres sous pli fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la direction nationale de Jesuit Refugee Service sise à Bujumbura, **Avenue Chaussée Prince Louis RWAGASORE N° 593** au plus tard le **30/4/2020 à 16 heures**. Elles porteront la mention suivante : «Offre pour les travaux de construction d'un bloc de 4 salles de classe et un bloc de latrines à 8 portes» A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture.

L'ouverture des offres aura lieu au bureau de la JRS à Bujumbura.

### **12. Délai d'engagement**

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant un délai de Trente (30) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

### **13. Renseignement**

Toute demande de renseignement doit parvenir au Maître de l'ouvrage au plus tard le 24/4/2020

Fait à Bujumbura, le 31/3 /2020

**Pour JRS**

**Directeur pays**

**Ousmane N'Gaide**

## **Règlement particulier d'appel d'offres**

### **I.1. Instructions aux soumissionnaires**

#### **A. Généralités**

Les présentes instructions aux soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en Vigueur au Burundi.

Pour les articles non repris, les soumissionnaires se référeront au DAO type des travaux.

#### **1. Objet de la soumission**

Les travaux, objet de cette demande de cotation portent sur les travaux de construction d'un bloc de quatre salles de classe et un bloc de latrine à huit portes. Ces travaux sont constitués d'un (1) seul Lot.

#### **2. Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres est lancé seront assurés par Jesuit Réfugee service.

#### **3. Soumissionnaires admis à concourir**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises remplissant les conditions juridiques, techniques et capacités financières nécessaires à l'exécution de ce Marché.

#### **4. Qualification des soumissionnaires**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leurs capacités à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### **a. Documents administratifs :**

- Une garantie de soumission de cinq cent mille ;
- Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en Original délivrée par l'OBR ;
- Un numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Les statuts de l'Entreprise (personne morale) ;
- Registre de commerce ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Adresse connue et fixe de l'entrepreneur ;
- Attestation de non conflit d'intérêt.

##### **b. Documents techniques**

#### **1. Les références techniques sont les suivantes :**

L'expérience générale de l'entreprise avec les procès-verbaux de réceptions provisoires et/ou définitives des travaux réalisés ; l'expérience dans les travaux de construction avec PV de réceptions provisoires et/ou définitives des travaux réalisés. L'entreprise devra avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans l'exécution des travaux similaires au présent marché au cours des trois (3) dernières années.

## 2. Le personnel

- La liste du personnel clé à affecter sur chantier ;
- Les diplômes (certifiés en original) et curricula vitae (datant de moins de trois mois) du personnel aligné et une attestation de disponibilité ;

L'entrepreneur devra disposer du personnel suivant à affecter sur chantier :

- Un Ingénieur des travaux ayant le niveau A<sub>1</sub> au minimum dans le domaine des BTP (Bâtiment et Travaux Publics) avec au moins trois (3) ans d'expérience dans le même domaine et ayant conduit au moins deux (2) ouvrages analogues ;
- Un technicien de niveau A<sub>2</sub> en bâtiment ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine du bâtiment et ayant conduit au moins deux (2) ouvrages analogues en tant que chef de chantier ;

Les CV, Copies de diplôme, une attestation de disponibilité et d'exclusivité, attestations de services rendus des trois candidats doivent être annexés.

## 3. Le matériel :

Les preuves de propriété ou de location du matériel en rapport avec la soumission ; Type et nombre de principaux engins et matériel minimum nécessaire :

Matériel et Equipement	Quantité	Modèle et puissance	Etat (neuf, bon, médiocre)	Acheté, loué (à qui ?) à acheter (à qui ?)
Camion benne	1			
Véhicule de liaison	1			
Bétonnière de 250 litres de capacité utile	1			
Aiguille vibrante	1			
Poste à souder	1			

## 4. Le planning des travaux :

Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des travaux en conformité avec les moyens en personnel et matériel qu'il envisage de mettre sur le chantier.

Les sous-traitants ne sont pas envisagés dans le cas de ce Marché.

## C. Documents financier

- La soumission
- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis quantitatif et estimatif

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères de qualification.

N.B : L'absence de l'un ou de l'autre document entrainera le rejet de l'offre.

## **Frais de soumission**

Tous les coûts engagés par le soumissionnaire pour la préparation de son offre sont intégralement à sa charge.

### **5. Dispositions générales**

Dans le Dossier d'Appel d'Offres, les termes « Soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes tandis que le terme « jour » désigne un jour calendrier.

## **B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

### **6. Contenu du dossier d'Appel d'Offres**

**6.1** Le Dossier d'Appels comprend les documents ci-dessous et les additifs publiés conformément à la clause 8 ci-après :

- Avis d'Appel d'Offres ;
- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Données Particulières de l'Appel d'Offres ;
- Cahier des Clauses Administratives et Particuliers ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Bordereau des prix et des quantités.

**6.2** Le soumissionnaire doit vérifier que tous les documents des offres, l'autorité contractante peut à la suite d'une demande d'éclaircissement par une entreprise, modifier le Dossier d'appel d'Offres à l'aide d'additifs préalablement communiqués.

## **C. Préparation des offres**

### **Langue de l'offre**

La langue française est celle retenue pour l'établissement des offres.

## **8. DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

### **8.1 Offre Technique**

Les offres comprennent entre autres les documents ci-après :

- Une garantie de soumission ;
- Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par OBR ;
- Un numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Les statuts de l'entreprise (personne morale) ;
- Registre de Commerce ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de non conflit d'intérêt.

### **8.2 Offres financières :**

- Acte de soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires et devis quantitatifs et estimatifs ;
- Le chiffre d'affaire moyen des trois dernières années.

## 9. Montant de l'offre.

9.1 Le Marché couvrira l'ensemble des travaux décrits à la clause 1 des IS, sur la base des bordereaux des prix et du devis estimatif chiffré par le soumissionnaire.

9.2 Le soumissionnaire indiquera (en chiffre et en lettres) les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix unitaires et les prix totaux du devis quantitatif et estimatif.

9.3 Le Marché est à bordereau des prix unitaires pour l'ensemble des travaux.

## Monnaie de soumission et règlement

Les prix unitaires établis par le soumissionnaire seront entièrement libellés en francs burundais (FBU)

## 10. Validité des offres

Les offres restent valides et les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la durée Trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 11. Forme et signature de l'Offre

11.1 Le soumissionnaire préparera un original et une copie de l'offre en mentionnant clairement sur les exemplaires « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

11.2 L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile dans le cas des copies, les photocopies doivent également être acceptables) et seront numérotés et signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du soumissionnaire. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des chargements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

## D. Dépôt des offres

### 12. Cachetage et marquage des offres

12.1 Les soumissionnaires placeront l'original et **la copie** de leur offre dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « ORIGINAL », « VARIANTE » et « COPIE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui ne porte aucune et nulle mention d'identification.

12.2 Les enveloppes intérieures et extérieures devront porter l'adresse ci-après :

Jésuite Refugee Service

Portant le nom du marché, le titre et portant la mention : « Ne pas ouvrir avant la date de l'ouverture des offres ».

12.3 La sous-commission d'ouverture des offres établira le procès-verbal de l'ouverture des offres qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

### 16. Caractère confidentiel de la procédure

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec la commission d'analyse sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution entraînera le rejet de son offre.

## **17. Eclaircissement apportés aux offres et contacts avec le Maître de l’Ouvrage**

Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, la commission d’analyse peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

## **18. Examen des offres et détermination de leur conformité**

**18.1** Avant d’effectuer l’évaluation détaillée des offres, l’Autorité contractante vérifiera que chaque offre :

- Répond aux critères de qualification tels qu’indiqués ; a été dûment signée ;
- Est conforme aux conditions fixées dans le Dossier de la demande de cotation ;
- Présente toute précision et/ou justification que l’Autorité contractante peut exiger pour déterminer sa conformité ;
- Une offre conforme à la demande de cotation est une offre qui respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier de demande de cotation d’offres, sans divergence ni réserve importante.

18.2 Si une soumission n’est pas conforme, elle sera rejetée par l’Autorité contractante et ne pourra être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

## **19. Correction des erreurs**

La commission de passation des Marchés vérifiera les offres reconnues conformes pour l’essentiel au Dossier de demande de cotations pour en relever les erreurs et manquements éventuelles.

19.2 La Commission de passation des Marchés corrigera les erreurs de la façon suivante :

- Lorsqu’il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi,
- Lorsqu’il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la commission de passation des Marchés estime qu’il s’agit d’une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu’il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

19.3 Le montant figurant dans la soumission sera corrigée conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et avec l’accord du soumissionnaire, ledit montant sera réputé engager le soumissionnaire n’accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de l’offre peut être saisie

## **20. Evaluation et comparaison des offres.**

20.1 La commission d’analyse n’évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour essentiel.

20.2 En évaluant les offres, la commission de passation des Marchés déterminera pour chaque offre le montant exact de l’offre en les rectifiant comme suit : en corrigeant toute erreur éventuelle, par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d’ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

20.3 La commission de passation des Marchés publics se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante. Les modifications, les divergences et les offres variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d’Appel d’Offres, et qui entraînent



des avantages qui ne sont pas sollicités par la commission de passation des Marchés, ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

20.4 Jesuit Refugee Service se réserve le droit de ne pas tenir en considération toute offre financière jugée surestimé ou sous-estimé par rapport à la valeur confidentielle proportionnelle à la superficie du bâtiment à construire.

Le montant corrigé sera le montant considéré.

Les soumissionnaires dont le montant sort de la fourchette de la marge de plus ou moins 10 % du montant du devis référentiel sont écartés de la compétition. Pour les autres soumissionnaires toujours en lice, (compris dans la marge), les offres financières seront classées par ordre décroissant, de l'offre le moins disant, à l'offre le plus élevé dans l'intervalle défini.

## **F. Attribution du marché**

### **21. Attribution**

L'autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offre et qui a soumis l'offre estimée la moins distante (non sous-estimé ou surestimé)

### **22. Annulation d'une offre ou toutes les offres**

Si l'Autorité contractante décide que la procédure d'Appel d'Offres soit annulée, l'Autorité contractante communique la décision d'annulation et ses motifs aux soumissionnaires.

### **23. Notification de l'attribution du Marché**

**23.1** Avant que n'expire le délai de validité des offres, l'Autorité contractante notifiera par lettre recommandée au soumissionnaire retenu qu'il est déclaré adjudicataire provisoire. Cette lettre (ci-après dénommée la « lettre de Notification ») indiquera le montant que l'Autorité contractante paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution, l'achèvement et l'entretien des travaux par l'Entrepreneur.

23.2 La notification de l'attribution constituera la formation du Marché

23.3 L'Autorité contractante informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leur offre n'a pas été retenue et leur restituera leur garantie bancaire soumission.

### **24. Signature du Marché**

24.1 L'Autorité contractante enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de marché, l'Acte d'engagement figurant au Dossier d'Appel d'Offres, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

24.2 Après satisfaction de la clause ci-dessus l'Autorité contractante informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues, et leur restituera leurs garanties de l'offre.

## DONNEES PARTICULIERES D'APPEL D'OFFRES (DPAO)

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux soumissionnaires faisant l'objet de l'appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des instructions aux soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS

Références aux IS	A. Généralités
1.	<b>Objet de la soumission</b>
1.1	Jesuit Refugee Service, ci-après dénommée « Maître de l'Ouvrage », lance un appel d'offres ouvert en vue de l'exécution des travaux dont la consistance est détaillée dans l'annexe des bordereaux des prix et des quantités du présent Dossier d'Appel Offres.
2.	<b>Origine des fonds</b>
2.1	Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offre est lancé seront assurés par Jesuit Refugee Service
3	<b>Soumissionnaire admis à concourir</b>
3.1	La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce Marché.  Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que le Maître de l'Ouvrage peut raisonnablement demander et qui visent son entière satisfaction.
4	<b>Délai d'exécution</b>
4.1	Le soumissionnaire retenu doit exécuter les travaux dans un délai de <b>trois mois calendrier</b> . Toutes fois le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.  Ce délai commence à courir dès la notification définitive du marché. Dans le présent DAO, les termes « soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes, et le terme « jour » désigne un jour calendrier.
<b>B. Le Dossier d'Appel d'Offres</b>	
6	<b>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</b> Le Dossier d'Appel d'Offres comprend entre autres les documents précisés ci-après : Avis d'Appel d'Offres
6.1	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
6.2	Données Particulières de l'Appel d'Offres ;
6.3	Cahier des Clauses Administratives et Particulières ;
6.4	Cahier des Clauses Techniques et Particulières
6.6	Bordereaux des Prix et des quantités ;

6.7	<p>Modèle d'acte d'engagement.</p> <p>N.B : A ces documents pourraient s'ajouter des modifications du point 7 ci-dessous.</p>
7	<p><b>Eclaircissement apportés au Dossier d'Appel d'Offres</b></p> <p>Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit à l'organisation Jesuit Refugee Service avant la date limite de dépôt des offres et au plus tard le 24/4/2020 à 16heures. Cette dernière répondra à l'Entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant retiré le Dossier, sans toutefois identifier le demandeur.</p>
8	<p><b>Modifications aux Dossier d'Appel d'Offres</b></p>
8.1	<p>Jesuit Refugee Service peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.</p>
8.2	<p>Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré ce dossier. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs du Maître de l'Ouvrage.</p>
8.3	<p>Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître de l'Ouvrage a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.</p>
9	<p><b>Langue de l'offre</b></p> <p>L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Autorité contractante, <b>Langue de l'offre</b></p> <p>L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Autorité contractante, seront rédigés en langue française.</p> <p>Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français.</p>
10	<p><b>Documents constituant l'offre</b></p>
10.1	<p><b>Offre technique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une garantie de soumission.</li> <li>2. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR ;</li> <li>3. Un numéro d'identification fiscale (NIF) ;</li> <li>4. Les statuts de l'Entreprise (personne morale) ;</li> <li>5. Registre de Commerce ;</li> </ol>



13.2	Toute offre qui n'est pas accompagnée de cette garantie sera rejetée par le Maître de l'Ouvrage comme étant non conforme aux dispositions du DAO et sera par conséquent rejetée par la Commission de Passation du Marché.
13.3	La garantie de soumission restera valide pendant Trente (30) jours suivant l'expiration de la période de validité des offres. Les garanties de soumission des soumissions qui n'ont pas été retenus seront renvoyées dans un délai maximum de jours après expiration du délai de validité des offres.
13.4	La garantie de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée lorsque ce dernier aura signé la lettre d'acceptation.
13.5	<p>La garantie de soumission sera saisie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;</li> <li>(b) Le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission ;</li> <li>(c) L'attributaire du Marché, dans les délais fixés : Ne signer pas le Marché</li> </ul>
14	<b>Forme et signature de l'offre</b>
14.1	Le soumissionnaire préparera un original et une copie de l'offre, mentionnant clairement sur exemplaires « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. En cas de différence entre eux ; l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.
14.2	Toutes les pages de l'offre, seront paginées et paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s)
<b>C. Dépôt des offres</b>	
15	<b>Cachet et marquage des offres</b>
15.1	Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinct.
15.2	Les enveloppes intérieure et extérieure devront :
15.3	Etre adressées au l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le RPAO porter le nom du projet, le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués à l'adresse ci-après :

<p><b>15.4</b></p>	<p>Jesuit Refugee Service portant le nom du Marché et le titre d'appel d'offres tels qu'indiqués dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres et portant la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ».</p> <p>Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'autorité contractante de renvoyer l'offre si elle a été déclarée « hors délai »</p> <p>Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, l'Autorité Contractante ne sera responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.</p>
<p><b>16</b></p> <p><b>16.1</b></p> <p><b>17</b></p> <p><b>17.1</b></p> <p><b>17.2</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le 30/4/2020 à 16 h 00</p> <p>Jesuit Refugee Service peut, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant en éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront par la nouvelle date limite.</p> <p style="text-align: center;"><b>Ouverture des offres</b></p> <p>Une commission d'ouverture de Jesuit Refugee Service ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées.</p> <p>Toute fois la séance d'ouverture n'est pas publique ; lors de l'ouverture des offres, la commission d'ouverture annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou absence) de la garantie de soumission, et toute autre information que Jesuit Refugee Service peut juger appropriée. Aucune offre ne sera rejetée lors de la séance d'ouverture ; les seuls documents exclusifs à l'ouverture sont la garantie de soumission, et l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes à l'OBR en original.</p> <p>Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne seront en aucun cas soumises à l'évaluation.</p>
	<p><b>D. Ouverture et évaluation des offres</b></p>
<p><b>18</b></p>	<p><b>Caractère confidentiel de la procédure</b></p>

<b>18.1</b>	Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit pas être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Autorité Contractante dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
<b>19</b>	<b>Evaluation des offres</b>
<b>19.1</b>	La Commission de passation des Marchés Publics n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues pour essentiel.
<b>19.2</b>	En évaluant les offres, la commission de passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit : en corrigeant toute erreur éventuelle ; par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.
<b>19.3</b>	La même commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.
<b>19.4</b>	Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la commission de la passation des Marchés Publics, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails pour n'importe quelle rubrique.
<b>19.5</b>	Pour évaluer le montant de l'offre la JRS peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.
<b>18.6</b>	Jésuite Refugee Service se réserve le droit de ne pas tenir en considération toute offre financière jugée surestimé ou sous-estimé par rapport à la valeur confidentiel proportionnelle à la superficie du bâtiment à construire.
<b>20</b>	<b>Contacts avec l'Autorité Contractante</b>
<b>20.1</b>	Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention du Maître de l'Ouvrage des informations complémentaires, il devra le faire par écrit
	<b>Références aux IS</b> <b>E. Attribution du marché</b>
<b>21</b>	<b>Attribution</b>

Jésuite Refugee service attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est à la fois disante (pas sous-estimé) et reconnue conforme au DAO, sous réserve que ledit soumissionnaire ait été jugé éligible techniquement.

Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Autorité Contractante, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le cahier des clauses Administratives Particulières « lettre de Marché », indiquera le montant que l'autorité contractante paiera à l'entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et de ses obligations.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

#### **Signature du Marché**

Jésuite Refugee Service enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Après sa satisfaction, l'Autorité Contractante informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.



**CONSTRUCTION DE QUATRE SALLES DE CLASSE ET UN BLOC DE LATRINE DE  
HUIT PORTES**

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE QUATRE SALLES DE CLASSE SISE AU DE  
KINAMA**

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	P.U HTVA	P.T HTVA
<b>0</b>	<b>TRAVAUX GENERAUX</b>				
1	Installation du chantier, repli et démolition.	ff	1		
2	Implantation	ff	1		
	<b>Sous total 0</b>				
<b>I</b>	<b>TERRASSEMENT</b>				
1	Terrassement pour plate-forme	FF	1		
2	Fouille pour fondation	m <sup>3</sup>	35,808		
	<b>Sous Total</b>				
<b>II</b>	<b>PAVEMENT</b>				
1	Lit de sable de propreté : épaisseur 5cm	m <sup>3</sup>	11,88		
2	Hérisson de moellons épaisseur de 20cm (intérieur)	m <sup>3</sup>	47,52		
	<b>Sous Total</b>				
<b>III</b>	<b>BETON</b>				
1	Béton de propreté	m <sup>3</sup>	0,992		
2	Semelles en BA de 80*80	m <sup>3</sup>	4,96		
3	Colonne en BA de 20*20	m <sup>3</sup>	5,544		
4	Chainages inférieurs en BA de 20*20	m <sup>3</sup>	4,36		
5	Chainages supérieurs en BA de 20*20	m <sup>3</sup>	4,36		
6	Socles pour Poteaux métalliques en tube 60X40X1,2	m <sup>3</sup>	2,6		
	<b>Sous Total</b>				
<b>IV</b>	<b>PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE AVEC ROOFING</b>	ml	105		
	<b>Sous total</b>				
<b>V</b>	<b>MACONNERIE</b>				
1	Maçonneries de moellons ép. 40cm	m <sup>3</sup>	35,01		
2	Maçonneries de briques cuites ép.20cm	m <sup>2</sup>	359,2		
	<b>Sous Total</b>				
<b>VI</b>	<b>TOITURE</b>				
1	Fermes métalliques de 9,8 de 60x40x1,2	ff	8		

2	Rampant métalliques en tube 60*40*1,2	ml	54,2		
3	Pannes de 40x40x1,2	ml	384		
4	Couvertures en tôles BG28 teintées et tige filetées	m <sup>2</sup>	416,256		
5	Planche de Rive en profilé C150	ml	21,68		
6	Gouttière métallique	ml	76,8		
7	Poteaux métalliques en tube double 60*40*1,2	ml	91		
	<b>Sous Total</b>				
<b>VII</b>	<b>HUISSERIES</b>				
1	Portes métalliques pleines avec imposte 90*250cm avec porte cadenas et cadenas	pce	4		
2	Fenêtres métalliques vitrées grillagés avec 2 ouvrants de 180x160	pce	20		
	<b>Sous Total</b>				
<b>VIII</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>				
1	Tuyau PVC 110 vers le réservoir avec toutes accessoires	ff	1		
2	Tuyaux de descente avec tous les accessoires	ff	1		
3	Réservoir en plastique de 5000 litres pour recueillir l'eau de pluies avec tous les accessoires	pce	1		
	<b>Sous Total</b>				
<b>IX</b>	<b>AMENAGEMENT</b>				
1	Caniveau	ml	98,6		
2	Puisard	pce	1		
	<b>Sous total</b>				
<b>X</b>	<b>TROTTOIR</b>				
1	Hérisson de moellons épaisseur de 20cm	m <sup>3</sup>	22,252		
2	Béton de forme+Chappe taloché	m <sup>2</sup>	11,26		
	<b>Sous total</b>				
<b>XI</b>	<b>PEINTURE</b>				
1	Peinture à eau sur les murs intérieurs et les chainages et colonnes extérieur	m <sup>2</sup>	410,7		
2	Peinture à huile sur les huisseries, charpentes, planche de rive et gouttière	ff	1		
	<b>Sous total</b>				
<b>XII</b>	<b>REVETEMENT DES MURS</b>				
1	Enduit de ciment en deux couches pour les murs intérieurs	m <sup>2</sup>	410,7		
2	Tableaux noirs	pce	4		
3	Rejointoyage pour les murs extérieurs	m <sup>2</sup>	254,1		

4	Plinthe	ml	120,8		
	<b>Sous Total</b>				
<b>XIII</b>	<b>PAVEMENT DU SOL</b>				
1	Béton de forme	m <sup>3</sup>	16,632		
2	Chappe lissée	m <sup>2</sup>	237,6		
3	Joint de dilatation	ml	114,8		
	<b>Sous Total</b>				
<b>XIV</b>	<b>ELECTRICITE</b>				
1	Câblage électrique	ff	1		
2	Coffret pour disjoncteur	pce	2		
3	Interrupteur simple allumage	pce	4		
4	Prise avec terre	pce	4		
5	Ampoule de 11 W plus Sock	pce	16		
	<b>Sous total</b>				
	<b>TOTAL GENERAL POUR QUATRE SALLES DE CLASSE HTVA</b>				

### DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF D'UN BLOC LATRINE DE HUIT PORTES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	Q	PU	PT
<b>I</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
I.1	Installation et repli du chantier	ff	1		
I.2	Implantation et niveau	ff	1		
<b>II</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>				
II.1	Décapage de la terre végétale	m <sup>2</sup>	29,6		
II.2	Terrassement de la plateforme	ff	1		
II.3	Fouille de fondation y compris la fosse	m <sup>3</sup>	55,296		
<b>III</b>	<b>BETON</b>				
III.1	Lit de sable ép 5 cm	m <sup>3</sup>	0,6		
III.2	Maçonnerie des moellons pour la fosse	m <sup>3</sup>	18,432		
III.3	Béton armé pour poutres de 30X30	m <sup>3</sup>	0,648		
III.4	Dalle d'épaisseur 15 cm	m <sup>3</sup>	3,024		
III.5	Béton de colonnes en B.A	m <sup>3</sup>	0,912		
III.6	Béton armé de chaînage supérieur	m <sup>3</sup>	0,592		
<b>IV</b>	<b>MACONNERIES</b>				
IV.1	Protection contre l'humidité ascensionnelle	ml	14,8		
IV.2	Maçonnerie de briques, ép 20 cm	m <sup>2</sup>	60		
<b>V</b>	<b>REVETEMENT DES MURS</b>				
V.1	Enduit de ciment lissé et hydrofugé sur les parois de mur	m <sup>2</sup>	70,8		

V.2	Rejointoiement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>	19,56		
VI	<b>REVETEMENT DES SOLS</b>				
VI.1	Hérisson de moellons pour pavement	m <sup>3</sup>	4,52		
VI.2	Béton de forme plus Chape lissé au mortier de ciment	m <sup>2</sup>	12		
VI.3	Béton de forme plus Chape talochée sur trottoir	m <sup>2</sup>	10,6		
VI.4	Plinthe saillante en mortier de ciment	m <sup>3</sup>	37,8		
VII	<b>STRUCTURE METALLIQUE</b>				
VII.1	Rampant en tubes (60X40X1,2)	ml	11,22		
VII.2	Pannes en tubes métalliques (40X40X1,2)	ml	36		
VII.3	Planche de rive en profilé C 150X30X1,5 mm	ml	19,48		
VIII	<b>COUVERTURE</b>				
VIII.1	Couverture en tôles ondulées galvanisées BG 28 teintées au rouge	m <sup>2</sup>	26,928		
VIII.2	Faîtière en tôles BG 28 teintées au rouge	ml	6		
IX	<b>HUISSERIE</b>				
IX.1	Portes métalliques pleines (2,1x0,8)	pce	8		
IX.2	Verrou à l'intérieur et extérieur plus cadenas)	pce	8		
X	<b>PEINTURE</b>				
X.1	Peinture bleu sur portes	ff	1		
X.2	Peinture sur tubes métalliques de la charpente	ff	1		
X.3	Peinture sur planche de rive	ff	4		
XI	<b>EVACUATION DES EAUX PLUVIALES</b>				
XI.1	Tuyaux d'aération PVC 75 plus accessoires	ff	1		
XI.2	Caniveau	ml	24,2		
XI.3	Puisard	pce	1		
	<b>TOTAL POUR BLOC LATRINE HTVA</b>				

**TABLEAU RECAPTURATIF**

N°	DESIGNATION	P.T HTVA
1	<b>TOTAL POUR TROIS SALLES DE CLASSE</b>	
2	<b>TOTAL POUR BLOC LATRINE</b>	
	<b>TOTAL GENERAL HTVA</b>	

**BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES**

**BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES POUR BLOC DE QUATRE SALLES DE CLASSE**

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES	PRIX UNITAIRES EN LETRES
<b>0</b>	<b>TRAVAUX GENERAUX</b>			
1	Installation du chantier, repli et démolition.	ff		
2	Implantation	ff		
	<b>Sous total 0</b>			
<b>I</b>	<b>TERRASSEMENT</b>			
1	Terrassement pour plate-forme	FF		
2	Fouille pour fondation	m <sup>3</sup>		
	<b>Sous Total</b>			
<b>II</b>	<b>PAVEMENT</b>			
1	Lit de sable de propreté: épaisseur 5cm	m <sup>3</sup>		
2	Hérission de moellons épaisseur de 20cm (intérieur)	m <sup>3</sup>		
	<b>Sous Total</b>			
<b>III</b>	<b>BETON</b>			
1	Béton de propreté	m <sup>3</sup>		
2	Semelles en BA de 80*80	m <sup>3</sup>		
3	Colonne en BA de 20*20	m <sup>3</sup>		
4	Chainages inférieurs en BA de 20*20	m <sup>3</sup>		
5	Chainages supérieurs en BA de 20*20	m <sup>3</sup>		
6	Socles pour Poteaux métalliques en tube 60X40X1,2	m <sup>3</sup>		
	<b>Sous Total</b>			
<b>IV</b>	<b>PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE AVEC ROOFING</b>	ml		
	<b>Sous total</b>			
<b>V</b>	<b>MACONNERIE</b>			
1	Maçonneries de moellons ép. 40cm	m <sup>3</sup>		
2	Maçonneries de briques cuites ép.20cm	m <sup>2</sup>		
	<b>Sous Total</b>			
<b>VI</b>	<b>TOITURE</b>			
1	Fermes métalliques de 9,8 de 60x40x1,2	ff		
2	Rampant métalliques en tube 60*40*1,2	ml		
3	Pannes de 40x40x1,2	ml		

4	Couvertures en tôles BG28 teintées et tige filetées	m <sup>2</sup>		
5	Planche de Rive en profilé C150	ml		
6	Gouttière métallique	ml		
7	Poteaux métalliques en tube double 60*40*1,2	ml		
	<b>Sous Total</b>			
<b>VII</b>	<b>HUISSERIES</b>			
1	Portes métalliques pleines avec imposte 90*250cm avec porte cadenas et cadenas	pce		
2	Fenêtres métalliques vitrées grillagés avec 2 ouvrants de 180x160	pce		
	<b>Sous Total</b>			
<b>VIII</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>			
1	Tuyau PVC 110 vers le réservoir avec toutes accessoires	ff		
2	Tuyaux de descente avec tous les accessoires	ff		
3	Réservoir en plastique de 5000 litres pour recueillir l'eau de pluies avec tous les accessoires	pce		
	<b>Sous Total</b>			
<b>IX</b>	<b>AMENAGEMENT</b>			
1	Caniveau	ml		
2	Puisard	pce		
	<b>Sous total</b>			
<b>X</b>	<b>TROTTOIR</b>			
1	Hérisson de moellons épaisseur de 20cm	m <sup>3</sup>		
2	Béton de forme+Chappe taloché	m <sup>2</sup>		
	<b>Sous total</b>			
<b>XI</b>	<b>PEINTURE</b>			
1	Peinture à eau sur les murs intérieurs et les chainages et colonnes extérieur	m <sup>2</sup>		
2	Peinture à huile sur les huisseries, charpentes, planche de rive et gouttière	ff		
	<b>Sous total</b>			
<b>XII</b>	<b>REVETEMENT DES MURS</b>			
1	Enduit de ciment en deux couches pour les murs intérieurs	m <sup>2</sup>		
2	Tableaux noirs	pce		
3	Rejointoyage pour les murs extérieurs	m <sup>2</sup>		
4	Plinthe	ml		
	<b>Sous Total</b>			
<b>XIII</b>	<b>PAVEMENT DU SOL</b>			
1	Béton de forme	m <sup>3</sup>		

2	Chappe lissée	m <sup>2</sup>		
3	Joint de dilatation	ml		
	<b>Sous Total</b>			
<b>XIV</b>	<b>ELECTRICITE</b>			
1	Câblage électrique	ff		
2	Coffret pour disjoncteur	pce		
3	Interrupteur simple allumage	pce		
4	Prise avec terre	pce		
5	Ampoule de 11 W plus Sock	pce		

### **BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES POUR BLOC DE LATRINE**

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES	PRIX UNITAIRES EN LETTRES
<b>I</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>			
I.1	Installation et repli du chantier	ff		
I.2	Implantation et niveau	ff		
<b>II</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>			
II.1	Décapage de la terre végétale	m <sup>2</sup>		
II.2	Terrassement de la plateforme	ff		
II.3	Fouille de fondation y compris la fosse	m <sup>3</sup>		
<b>III</b>	<b>BETON</b>			
III.1	Lit de sable ép 5 cm	m <sup>3</sup>		
III.2	Maçonnerie des moellons pour la fosse	m <sup>3</sup>		
III.3	Béton armé pour poutres de 30X30	m <sup>3</sup>		
III.4	Dalle d'épaisseur 15 cm	m <sup>3</sup>		
III.5	Béton de colonnes en B.A	m <sup>3</sup>		
III.6	Béton armé de chaînage supérieur	m <sup>3</sup>		
<b>IV</b>	<b>MACONNERIES</b>			
IV.1	Protection contre l'humidité ascensionnelle	ml		
IV.2	Maçonnerie de briques, ép 20 cm	m <sup>2</sup>		
<b>V</b>	<b>REVETEMENT DES MURS</b>			
V.1	Enduit de ciment lissé et hydrofugé sur les parois de mur	m <sup>2</sup>		
V.2	Rejointoiement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		
<b>VI</b>	<b>REVETEMENT DES SOLS</b>			
VI.1	Hérissos de moellons pour pavement	m <sup>3</sup>		
VI.2	Béton de forme plus Chape lissé au mortier de ciment	m <sup>2</sup>		
VI.3	Béton de forme plus Chape talochée sur trottoir	m <sup>2</sup>		

VI.4	Plinthe saillante en mortier de ciment	m <sup>3</sup>		
VII	<b>STRUCTURE METALLIQUE</b>			
VII.1	Rampant en tubes (60X40X1,2)	ml		
VII.2	Pannes en tubes métalliques (40X40X1,2)	ml		
VII.3	Planche de rive en profilé C 150X30X1,5 mm	ml		
VIII	<b>COUVERTURE</b>			
VIII.1	Couverture en tôles ondulées galvanisées BG 28 teintées au rouge	m <sup>2</sup>		
VIII.2	Faîtière en tôles BG 28 teintées au rouge	ml		
IX	<b>HUISSERIE</b>			
IX.1	Portes métalliques pleines (2,1x0,8)	pce		
IX.2	Verrou à l'intérieur et extérieur plus cadenas)	pce		
X	<b>PEINTURE</b>			
X.1	Peinture bleu sur portes	ff		
X.2	Peinture sur tubes métalliques de la charpente	ff		
X.3	peinture sur planche de rive	ff		
XI	<b>EVACUATION DES EAUX PLUVIALES</b>			
XI.1	Tuyaux d'aération PVC 75 plus accessoires	ff		
XI.2	Caniveau	ml		
XI.3	Puisard	pce		

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SPECIALES

### GENERALITES

#### Objet des travaux

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) a pour but de définir la nature, la qualité, les prescriptions techniques, les normes à observer et toute mise en œuvre dont l'exécution est nécessaire à la réalisation complète du projet décrit dans les documents joints au dossier.

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) comprend en général : les données générales ; des prescriptions techniques portant sur la provenance, la qualité et la préparation des matériaux, les normes de construction et le mode d'exécution des différents travaux selon les règles de l'art. Les prescriptions techniques, étant par définition, spécifiques à chaque catégorie de travaux, il convient de se référer aux normes standards développées dans le pays.

#### 0. Installation de chantier

##### 0.1. Installation du chantier

Ce poste comprendra toutes les installations provisoires nécessaires à l'exécution des travaux :

- Bureau de chantier, équipe d'une table et quatre chaises



- Un magasin de stockage
- Un abri pour les ouvriers
- L'installation sanitaires pour ouvriers, employés, cadres
- L'installation des engins pour la préparation du béton, de confection des armatures et de coffrages
- Installation du panneau de chantier suivant le modèle et les instructions (dimensions, inscriptions et emplacements qui lui seront remis par le Maître d'Ouvrage.

Les installations de chantier sont édifiées dans les limites du terrain.

L'enlèvement complet des matériels, matériaux, installations et débris du chantier devra être réalisé dans un délai de quinze (15) jours, à dater de la réception provisoire.

## **0.2. Implantation**

Ce poste comprendra l'implantation de tous les bâtiments et piquetage

### **1. Terrassements**

#### **1.1. Décapage**

Ce poste comprend le déblaiement des terres là où on va mettre les bâtiments sur une profondeur nécessaire.

Les déblais sont évacués du chantier, s'ils sont de mauvaise venue, ou nivelés dans les limites du terrain et sont déposés à la décharge publique.

#### **1.2. Fouille des fondations et semelles**

Les fouilles de fondations seront creusées jusqu'au bon sol. Le Maître d'œuvre déterminera la profondeur exacte des fouilles. La profondeur minimale sera de 60cm pour les fondations et de 80 cm pour les semelles. La largeur de fouilles sera de 40cm pour permettre l'exécution des maçonneries.

Si par erreur on a creusé profondément, il ne sera pas permis de faire un remblai.

#### **1.2 Bétons**

##### **1.2.1. Béton de forme pour trottoir dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>**

Le béton non armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> est destiné à recouvrir le hérisson de moellons. Il a une épaisseur de 7 cm.

Prévoir les joints de dilatation et de retraits tous les 2 mètres, le serrage du béton se fera par vibration.

##### **1.2.2. Béton de cyclopéen**

Le béton cyclopéen est constitué par des moellons de roche dure tout venant noyé dans un béton ayant la composition :

- Gravier ou concassé 5/20 à : 0.800 m<sup>3</sup>

- sable gros : 0.400 m<sup>3</sup>
- ciment : 250 kg/m<sup>3</sup>

Les moellons sont compacts, inaltérables et ne comportent pas de fissures.

Le gravier est exempt de terres ou de matières végétales.

Préalablement à la mise en place du béton cyclopéen, le fond de fouille est bien compacté et reçoit une couche de sable de propreté de 5 cm d'épaisseur.

### 1.2.3. Béton de propreté

Le fond des fouilles destiné à recevoir les semelles en béton armé est recouvert d'un béton de propreté de 5 cm d'épaisseur. Le béton de propreté déborde de 5 cm de part et d'autre de la semelle.

Le malaxage se fait à la bétonnière pendant minimum 2 minutes après la mise en place de tous les matériaux. Il est mis sur un sol non remanié.

Le dosage a utilisé est de 150 kg/m<sup>3</sup>

### 1.2.4. Béton armé pour la structure portante du bâtiment

- **Semelles type : 80 cmx80 cmx20 cm**
- **Fût de colonnes (20x20 cm)**
- **Longrines (20x20 cm)**
- **Colonnes (20x20 cm)**
- **Chainage supérieur (20x20 cm)**

Le béton est constitué de :

- **Dosage en ciment de classe 42.5 : 350 kg/m<sup>3</sup>**
- **Gravier ou concassé : 5/25 : 800 l/m<sup>3</sup>**
- **Sable gros 0.8/6.3 : 400 l/m<sup>3</sup>**

#### Coffrage

Le bois de coffrage est propre est régulier, et doit permettre d'obtenir un béton lisse après coffrage. Les coffrages sont disposés de manière à ne pas laisser passer la laitance du béton et à pouvoir supporter sans déformations générés par le poids propre du béton frais, la vibration du béton et toute action extérieure.

#### Armatures

Pour les armatures à utiliser, se référer aux plans de détail.

Avant leur mise en œuvre, les armatures sont débarrassées de toute matière pouvant compromettre l'adhérence acier-béton. Les barres doivent être droites, sans amincissements locaux ni fissures. Le recouvrement minimum des armatures est de 40 Ø ; (Ø section de l'armature)

#### Eau de gâchage

L'entrepreneur approvisionnera à ses frais sur le chantier, l'eau d'arrosage des couches de chaussée, de lavage des matériaux et de gâchage des bétons et de mortiers. Elle proviendra du réseau de distribution

publique ou des points d'eau. Elle sera douce et ne pourra contenir plus de 2g/l de matières en suspension et plus de 2g/l de sels et sera exempte de matières terreuses, organiques ou chlore. L'eau ne doit présenter aucun effet retardataire ou accélérateur de prise.

## 2. Maçonneries

- Les maçonneries sont exécutées au mortier de ciment dosé de 250kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable
  - Les maçonneries en élévation restant apparentes et à jointoyer (une ou 2 faces) sont particulièrement soignées en briques sans aucun défaut
  - Toutes les maçonneries finissant avec une pente (par exemple un pignon sous toiture) sont terminées avec un béton non armé suivant la pente exacte. Les maçonneries des fondations sont exécutées en moellons durs et saines, liées au mortier de ciment dosé à 300kg par m<sup>3</sup> de sable moyen et gris. Les maçonneries de fondations sont finies par une couche anti-termite au mortier de ciment de 3-5 cm dite aussi chape d'égalisation. Dans les cas de terrain en pente, les fondations sont exécutées « en escalier ».
- L'entrepreneur prendra toutes les mesures pour réaliser, pendant l'érection (élévations) des murs, le passage de tuyaux d'eau, de tuyaux d'évacuation (eaux usées,...). A cet effet, l'entrepreneur devra prévoir des réservations. Il est strictement interdit de percer des trous dans les murs de fondations après leur réalisation.

### a. Préparation du mortier

La préparation se fait à la main ou mécaniquement. Le gâchage à la main s'effectue sur une aire dure en bois, tôles ou briques rejointoyées. Le mortier ne doit pas être trop liquide.

Il importe de tenir le mortier à l'abri du vent, de la pluie et du soleil. Le mortier préparé doit être mis en œuvre dans les trois quarts d'heure qui suivent la première adjonction d'eau de gâchage au mélange. Le mortier dont la prise a déjà commencé ne peut être utilisé.

Lorsque des adjuvants sont utilisés, l'entrepreneur doit respecter rigoureusement le dosage et le mode d'emploi prescrit par le fabricant, L'utilisation des adjuvants est subordonnée à l'autorisation préalable du maître d'œuvre.

### b. Exécution des maçonneries

Les murs sont exécutés d'aplomb et bien plats. Les assises doivent être horizontales. Les joints ont une épaisseur uniforme. Les joints verticaux s'alternent. Les briques, les pierres sont posées à plein bain de mortier

Afin d'assurer la résistance du mortier, les briques sont mouillées environ un quart d'heure avant leur emploi et les maçonneries sont souvent légèrement arrosées pour qu'elles ne dessèchent pas trop vite.

### c. Qualité des briques et moellons

Les moellons seront durs, sans défaut, exempts de fissures, sans aucune trace de terre ou de déchet végétal. Lors du test de casse il doit se produire un son clair et sec.

Les briques sont cuites, sonores et de forme régulière, sans coin cassé. Leurs dimensions seront de 20x9x7 cm. Les meilleures briques seront sélectionnées pour la maçonnerie apparente. Les briques cassées sont tolérées dans des maçonneries non apparentes à raison de 10% au maximum. Les briques sont imbibées dans l'eau avant son utilisation.

L'échantillon du lot sera préalable à toute commande soumise au représentant de JRS.

#### **d. Rejointoyage**

Les murs en briques extérieur sans crépis seront rejointoyés. A cette fin, les joints seront regrattés à la fin de chaque journée de travail et les joints seront mouillés avant d'entamer le Rejointoyage.

### **3. Maçonnerie de fondation en moellons**

Les maçonneries de fondation sont métrées sur 0,80 cm de profondeur à partir du niveau de la dalle de sol. Le béton de propreté de 5 cm d'épaisseur est coulé au fond des fouilles.

Les quantités réellement exécutées sont mesurées sur place et contrôlées par le bureau de contrôle qui établira le décompte éventuel.

Les maçonneries sont exécutées en moellons durs et sains, tout venant au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable moyen et gros. Les maçonneries de fondation sont finies au niveau de l'isolation contre l'humidité ascensionnelle par une surface plane réalisée au mortier de ciment lissé. L'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires pour réaliser, pendant l'érection des murs, le passage de tuyaux d'eau, d'évacuations (eaux usées, eaux vannes,) ou câbles électriques et autres. A cet effet, l'entrepreneur devra prévoir des réservations ou fourreaux de diamètre adéquats. Il est strictement interdit de percer des trous dans les murs de fondation après leur réalisation.

### **4. Maçonnerie d'élévation en brique de terre cuite**

Les maçonneries sont exécutées au moyen de bonnes briques pleines, bien cuites de format régulier. Les briques sont triées sur le chantier avant leur mise en œuvre. Les briques sur cuites ou pas assez cuites sont refusées d'office. Les briques sont maçonnées en plain bain de mortier. Les joints auront une épaisseur de 2cm maximum.

En cas de maçonnerie apparente à rejointoyer, l'entrepreneur devra prendre les précautions de bonne exécution. Avant la réception provisoire, toute la maçonnerie apparente sera nettoyée, si nécessaire brossée et lavée à grande eau. Les retouches nécessaires des joints et de la maçonnerie seront faites pour que l'apparence soit impeccable.

#### **4.1 Les briques**

Les briques cuites utilisées seront de dimension 20x9x0,7 cm. Leur résistance minimale à la compression sera de 60kg/cm<sup>2</sup>. Les briques seront bien cuites, sans coin cassé. Les meilleures briques seront sélectionnées pour la maçonnerie apparente.

L'échantillon du lot sera préalable à toute commande soumise au Maître d'œuvre pour agrément.

#### **4.2 Les joints**

L'épaisseur des joints horizontaux ne pourra jamais dépasser 2cm. Une épaisseur moyenne de 1,5cm devra être prise pour optimum. La maçonnerie devra être exécutée selon les règles de l'art avec des joints bien remplis et réguliers, un appareillage sans joint superposé et des faces parfaitement à plomb. En cas de maçonnerie apparente, un grand soin sera nécessaire pour que les briques ne soient pas salies par de taches de mortier.

### 4.3 Humidification

Afin d'assurer la meilleure prise de mortier, les briques devront être imbibées jusqu'à saturation dans les instants qui précèdent leur mise en œuvre. Les murs seront arrosés pendant quatre jours après leur mise en œuvre.

### 4.4 Maçonnerie de claustras en béton

Elément claustra en béton non armé, coulé dans un coffrage lisse, et à angle vifs. Le béton est de granulométrie fine et la résistance à la rupture est de minimum 250kg/cm<sup>2</sup> à 28 jours. Les éléments sont exempts de tous défauts apparents. Le jointolement est effectué à plat au mortier de ciment gris et en montant ou après le travail de maçonnerie. Tous les joints verticaux et horizontaux ont la même largeur. La réalisation des maçonneries en claustras doit être particulièrement bien soignée afin de ne pas devoir les enduire.

### 4.5 Roofing d'isolation.

Protection contre l'humidité ascensionnelle de tous les murs extérieurs et intérieurs

L'ouvrage comprend :

- La fourniture et la pose d'un feutre asphaltique lisse sur une assise de mortier de pose bien dressée (au-dessus de la chape d'égalisation)
- Le recouvrement de 10cm minimum aux raccords entre bandes
- La couche d'étanchéité est placée à la base du mur, immédiatement au-dessus du plancher

## 5. Les structures

### 1 Généralités sur les structures métalliques

#### Normes à respecter

Les structures doivent être conçues pour résister aux efforts suivants :

- Poids propre de la structure
- Les surcharges des couvertures de toitures, soit 110 kg/m<sup>2</sup>
- Une surcharge ponctuelle de 100 kg ou une surcharge uniformément répartie de 25 kg/m<sup>2</sup>
- L'effet du vent exceptionnel : 90 g/m<sup>2</sup>
- Ne pas présenter une flèche de plus de 1/300 après pose des couvertures

Les normes et règlement applicables sur les matériaux de la structure sont notamment :

- DTU No 32.1 construction Métallique : Charpente en acier
- Assemblage soudé, NF P 22-470
- Préparation des pièces en atelier NFP 22-800
- Tôles d'acier galvanisé pré laquées en continu
- Acier de construction d'usage général
- Règles pour le calcul et l'exécution des constructions métalliques

#### *Matériaux*

Les aciers de construction métallique seront :

- Acier de profilés laminés et de tôles

- Caractéristiques et qualités définies par la norme NF A-35-501

En général sauf indication contraires aux plans, les structures sont exécutées en acier marchand et assemblées par soudure. Les soudures seront réalisées avec un maximum de soin, de façon régulière et sans interruption.

**Les extrémités libres des tubes seront toujours fermées hermétiquement par soudure d'une plaque en acier de même épaisseur que la paroi du tube.**

Toutes les soudures sont parfaitement meulées ou limées pour obtenir une surface et un aspect lisse exempt de toutes aspérités. En cas d'une soudure à modifier sur chantier, la surface, la surface à souder sera d'abord nettoyée convenablement et débarrassée de toutes traces de peinture.

### *Mise en œuvre*

Les structures doivent être assemblées suivant les règles de l'art, au moyen de boulons (avec grandes rondelles) en acier marchand, ou au moyen de clous galvanisés de longueur égale au moins à l'épaisseur de l'ensemble d'éléments à assembler moins 1: onde dans le sens horizontal et minimum 15 cm dans le sens de l'écoulement des eaux.

## **6. Couverture**

Les tôles ondulées galvanisées en BG 28 teintée sont fixées sur les pannes au moyen des crochets galvanisés et rondelle d'étanchéité, à prévoir tous les 30 cm environ

Les recouvrements : 1 onde dans le sens horizontal et minimum 15 cm dans le sens de l'écoulement des eaux

Le sens de la pose est effectué en tenant compte de la direction des vents et pluies dominants.

Les noues, faîtières et toutes sujétions sont comprises.

## **7. Rampants**

Tubes de sections 60X40X1,2 mm assemblés par soudure. Ils seront reliés au chaînage supérieur par des fers à bétons servant d'ancrage. Avant d'être posé sur bâtiment, ils seront débarrassés de rouille et des saletés. Une première couche d'antirouille est mise sur les profilés au sol ; la deuxième est mise après la pose sur bâtiment ainsi que les deux couches de peintures

## **8. Pannes**

Tubes de sections 40X40X1,2 mm assemblés par soudure. Avant d'être posé sur bâtiment, ils seront débarrassés de rouille et des saletés. Une première couche d'antirouille est mise sur les profilés au sol ; la deuxième est mise après la pose sur bâtiment ainsi que les deux couches de peintures.

## **9. Gouttière métallique**

Gouttière métallique en tôle plane fabriquée dans une usine fixée à la panne inférieure. Les extrémités sont fermées, et un manchon pour raccordement à la descente d'eau pluviale est soudé. Une pente de 2 mm par mètre est à prévoir depuis les extrémités jusqu'au manchon central d'évacuation

## **10. Planches de rives métalliques**

Les planches de rives sont soudées sur des pannes de rives et les extrémités des rampants et sera également traité contre la corrosion et peint. La planche de rive est en profil C150X30X1,5 mm

## **11. Descente en PVCØ110**

Ce poste comprend la fourniture et la pose d'une descente avec accessoires de fixation de bonnes dimensions.

## **12. Citerne en polyéthylène**

C.M : A la pièce y compris son assise, son alimentation en eau de pluie, une colonne en maçonnerie en briques cuites et un robinet.

La citerne en polyéthylène doit être de l'AFRITANK qui a espérance de vie de trente ans, pas de rouille, facile à nettoyer, ne change pas de goût de l'eau ; qui sera pose sur une assise mou de pierres et qui sera protégé par une colonne de maçonnerie en briques cuites.

## **6. Revêtement de sol**

### **Généralités**

Tous les revêtements de sols comprennent les surcharges éventuelles permettant les rattrapages de niveaux finis figurant sur les plans.

Les revêtements offriront une surface fine parfaitement horizontale et plane. Dans le cas de revêtements en pente, les surfaces auront des pentes continues et régulières suivant les indications des plans

Toutes les précautions seront prises pour assurer la protection des revêtements achevés contre toutes dégradations climatiques, mécaniques et autres jusqu'à la réception provisoire des travaux

### **Sous pavement en moellons**

Sous pavement en moellons, il sera fait usage d'un mortier pauvre. Epaisseur 15 cm après compactage.

- Le sol est damé correctement en l'humidifiant si nécessaire, afin d'obtenir un compactage optimal

Le revêtement de sol est réalisé comme suit :

- Le sol est damé correctement en l'humidifiant si nécessaire, afin d'obtenir un compactage optimal
- Pose des moellons
- Pose de la chape en mortier de ciment gris dosé à 300kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable gros et moyen. Ce mortier doit être assez fluide pour couler et remplir les joints entre les moellons.
- Une deuxième couche de finition au mortier de ciment dosé à 450kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable moyen est appliquée sur la première avant la prise complète de cette dernière. Elle aura une épaisseur de 5cm et sera régulière, lisse et sans défaut
- Après l'exécution de la chape partie du film de polyéthylène dépassant la chape contre les murs sont coupés au niveau fini de la chape

### **Chape lisse**

La chape est dosée à 450 Kg/m<sup>3</sup> ; le mélange aura une porosité minimum. La chape est rapportée sur un support rugueux, exempt de poussières et impuretés. Le support sera préalablement humidifié.

Une pente légère sera réalisée vers les avaloirs de sol.

L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les sols finis. Y compris toutes sujétions.

## **Joint de dilatation horizontal**

Le joint sera fermé par un boudin. Y compris toutes sujétions.

## **Trottoir en moellons**

Trottoir en moellons au mortier de ciment taloché, les trottoirs sont exécutés avec une pente de 3% vers l'extérieur et arrêtés par une bêche qui descend minimum 20cm sous le niveau des terres c'est-à-dire a minimum 30cm sous le niveau des bords des trottoirs

Après exécution, les travaux sont protégés du soleil et la pluie pendant minimum 3 jours

## **7. Plinthe**

### ***Plinthe au mortier de ciment***

La plinthe est exécutée au mortier de ciment à 450 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable moyen fin. Elle est exécutée en deux couches d'une épaisseur totale et continue de 20 mm, sur un mur humidifié avec une hauteur de 12,5 cm.

## **8. Revêtements des parois verticales**

### **Enduit de ciment**

Il est exécuté en deux couches d'une épaisseur totale de 2 cm. La surface supérieure est exécutée avec une légère pente, les surfaces visibles sont parfaitement planes et lisse.

L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions qui s'imposent pour protéger les sols finis.

### ***Rejointoyage***

Le travail comprend :

- Le grattage des joints et enlèvement des parties en mauvais état
- Le dépoussiérage et l'humidification des surfaces à rejointoyer
- Le Rejointoyage proprement dit, au mortier de ciment dosé à 400kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable fin et moyen
- Deux tableaux à l'intérieur de classe (l'un devant, l'autre derrière)

### **Tableau noir**

L'enduit est à appliquer sur treillis cloué dans la maçonnerie de toute la surface du tableau.

Un colorant noir est additionné à la dernière couche de mortier. Un treillis métallique galvanisé genre treillis poulailler, sera prévu avant l'application de cet enduit afin d'améliorer l'adhérence de ce dernier et les bords du tableau seront en latte.

## **9. Huisseries**

### **1. Généralités**

#### ***Etude des ouvrages***

L'entreprise comprend dans le prix unitaire des ensembles suivants :

- Les chambranles ou cadres dormants
- Les feuilles de portes
- La vitrerie posée
- La serrurerie et la quincaillerie



- La pose et la règle de l'ensemble, y compris les accessoires de pose
- Le resserrage intérieur au mortier
- Le nettoyage complet des ensembles après la pose et la fin du chantier, avant la réception provisoire

### ***Quincaillerie***

Un échantillon de chaque cadenas et autres accessoires sont présentés au Maître d'œuvre pour approbation, avant la mise

La quincaillerie est de première qualité et de marque « non chinoise ». Chaque clé est numérotée et fournie en 3 exemplaires. Les clés sont remises au maître de l'ouvrage le jour du constat de levé des remarques émises lors de la réception provisoire

## **2. Huisserie et menuisier en acier**

Les aciers de profilés et tôles sont de qualité dite marchande. Les tôles utilisées pour les chambranles, cadres dormants profilés pliés et panneaux de remplissage ont une épaisseur de 15/10 mm. Sauf stipulations contraire dans les spécifications techniques ou dans le bordereau, les tôles sont brutes et non galvanisées. Les profilés utilisés pour la fabrication de châssis sont de type HS. Les ouvrants sont réalisés en fer T de 30x30 mm assurant une double frappe afin de garantir l'étanchéité.

### ***Mise en œuvre***

Les accessoires de fixation ou de scellement sont en acier galvanisé

En règle générale, toutes les huisseries sont assemblées par soudure électrique. Les profilés utilisés pour des assemblages (montants, traverses. etc.) sont toujours d'une seule pièce. Il est formellement défendu d'utiliser plusieurs morceaux ensemble, sauf dans le cas où la pièce à réaliser est plus longue que les longueurs standards des profilés commerciaux

Les soudures sont parfaitement meulées ou limées pour obtenir une surface et un aspect lisse exempt de toutes aspérités.

### ***Finition classique***

Toutes les huisseries sont peintes en atelier avec une couche de peinture au chromate de zinc. Les huisseries sont préalablement dégraissées et doivent être exemptes de toute trace de rouille. Les couleurs seront précisées par le Maître d'ouvrage

### ***Accessoires***

Les chambranles des portes sont toujours équipés de trois bouchons en caoutchouc noir dans la bête cote de la serrure, pour les portes simples. Les châssis sont fournis avec leur quincaillerie, c'est-à-dire les paumelles en acier pour les ouvrants, à raison de 2 pièces pour les ouvrants de moins de 1.10 m de hauteur et de 3 pièces pour de plus 1.10 m de hauteur.

## **Spécifications Générales**

### **Porte métallique (profil bouteille)**

La feuille de porte est construite à partir de profilés en tôle pliée de 94 mm x 33 d'épaisseur 15/10 mm et une tôle plane de 20 mm soudé sur toute la largeur des découpes. Les soudures sont proprement meulées et mastiquées avant de peindre. Les feuilles de portes sont parfaitement d'équerre et plan. Les portes sont équipées de trois paumelles électriques à soudure à nœud fermé avec bague en laiton et

broche en acier, hauteur 100 mm, diamètre 16 mm, broche 9 mm. Les accessoires tel que serrure, béquille, poignet, poussoirs sont comprises dans le prix unitaire de la porte

Porte métallique détalonnée en profil bouteille sans traverse et de tôle de 20 mm. L'espace ouvert de bas de la feuille de porte et le sol fini est de 15 cm

Les chambranles sont en profil de 15mmx43mm (30+43mm), épaisseur 15/10mm

Les cadres sont équipés de pattes de scellement soudées à l'intérieur du profil, à raison de 2x2 pattes pour les cadres de plus de 1.00 m de hauteur

### **Porte métallique**

Les dimensions données dans le bordereau sont données à titre indicatif. Avant l'exécution, l'entrepreneur est obligé de vérifier sur place les dimensions de baies.

Le poste comprend la fourniture et pose de la porte et son chambranle ou cadre dormant.

La porte pleine est construite en profils bouteille. Une traverse intermédiaire composée de deux profils Omega. Les tôles planes auront 2mm d'épaisseur.

Le chambranle est constitué d'un cadre en profil HS

Equipement : **trois paumelles à souder**, un cadenas avec trois clefs, une paire de béquille avec plaques de garniture en acier chromé.

### **Fenêtre métallique vitrée avec les grillages.**

Les dimensions sont données à titre indicatif. Avant l'exécution l'entrepreneur est obligé de vérifier sur place les dimensions des baies. Ce poste comprend la fourniture et pose de la fenêtre et son chambranle ou cadre dormant

Le cadre est en acier profil HS. Le dessin de grillage sera fait en tube de diamètre de 16 mm.

## **10. Peinture**

### **1. Généralités**

Toutes les couleurs de peinture et les surfaces à vernir sont identiques à celles qui existaient auparavant à moins d'un contrordre la part du Maître d'œuvre. Toutes les taches de peintures sont à nettoyer rigoureusement après l'exécution des travaux. Pour les surfaces à peindre comme pour les surfaces à repeindre, le nombre des couches à appliquer tel que déterminé ci-dessous ne constitue qu'une indication, le critère qui fera accepter les travaux de peinture étant celui d'une coloration parfaite et uniforme donnant l'apparence du neuf.

Les travaux de peinture sont exécutés en usine ou en atelier ou sur chantier, ils peuvent, dans certains cas, être exécutés partiellement sur le chantier. Toutes les peintures, vernies, enduits, etc. sont fournies sur le chantier dans les emballages. L'entrepreneur prendra toutes les précautions qui s'imposent pour éviter tout accident (incendie, explosion). Dans le cas des travaux intérieurs, une opération efficace doit être assurée pour permettre l'évacuation des vapeurs des solvants. L'utilisation de peinture avec les solvants. L'utilisation de peinture avec les solvants, alcool et benzène et interdite.

## **2. Surfaces à peindre**

- Les chainages et les colonnes
- Les bâtées au niveau de fenêtres et portes
- Les portes et fenêtres

## **3. Préparation de surface à peindre**

- Enlèvement des aspérités
- Obturation des trous, fissures, petits nids de gravier, etc....
- Brossage et dépoussiérage

## **4. Travaux de peinture**

- Application à la brosse d'une première couche acrylique diluée à 5% d'eau
- Application au rouleau de deux couches de même peinture non diluée.

## **LES ANNEXES**

## ANNEXE 1: MODELE DE SOUMISSION

### Lettre de soumission de l'offre

*[Le Soumissionnaire remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date: *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

JRS-Burundi

Nous, les soussignés, attestons que :

- a) Nous avons examiné la totalité de l'appel d'offre, et n'avons aucune réserve à cet égard ;
- b) Nous nous engageons de fournir nos services conformément à l'appel d'offre.
- c) Le prix total de notre offre est de :..... *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, en indiquant les monnaies et montants correspondants à ces monnaies];*
- d) Notre offre demeurera valide pendant une période de **30 jours**. Cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période.
- e) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution (Voir document en annexe) d'un montant de 10% du montant du marché.
- f) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie des Instructions aux Soumissionnaires.
- g) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- h) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du \_\_\_\_\_ jour de *[Insérer la date de signature]*

**ANNEXE 2: MODELE DE DECLARATION DE NON-ASSOCIATION OU DE NON  
CONFLIT D'INTERET**

*[Date de la soumission]*

*[No. du Marché]*

**À JRS Burundi à Bujumbura**

Messieurs,

Nous déclarons que nous et nos sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au Consultant ou à toute autre entité ayant préparé les plans, les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le Projet ;

Fait le, \_\_\_\_\_ (*ville et date*) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de *[nom du Soumissionnaire]*.

Adresse :

### Annexe 3 : Garantie de restitution de l'avance forfaitaire

A : [nom et adresse de JRS au Burundi]

[Titre du Marché]

Conformément aux dispositions de l'article 22 (avance forfaitaire) du Cahier des Clauses Administratives Particulières ou Marchés susmentionné, [nom et adresse de l'Entrepreneur]

(Ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») déposera auprès de [nom du Maître d'Ouvrage] une garantie bancaire ayant pour objet de garantir une exécution correcte et loyale de ses obligations, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à [montant de la garantie en chiffres et en lettres ; le montant représentera du paiement anticipé et sera libellé soit dans la/les monnaie(s) dans la (les)quelle(s) l'avance a été payée, comme stipulé dans le Marché, soit dans une monnaie librement convertible et jugée acceptable par le Maître d'Ouvrage].

Nous, [banque], conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que garant, le paiement à [nom du Maître d'Ouvrage] à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant [montant de la garantie en chiffres et en lettres ; le montant représentera le montant de l'avance et sera libellé soit dans la/les monnaies(s) de l'avance, comme stipulé dans le Marché, soit dans une monnaie librement convertible et jugée acceptable par le Maître d'Ouvrage].

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre [nom du Maître d'Ouvrage] et l'Entrepreneur, ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie restera valable à partir de la date de l'avance dans le cadre du Marché jusqu'à ce que [l'Entrepreneur] facturera la première facture au titre de ce Marché.

Signature et authentification du signataire :

Nom de la banque :

Adresse :

Date :

#### **Annexe 4 : Garantie de bonne exécution**

A : [nom et adresse de JRS au Burundi]

Attendu que [nom et adresse de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») s'est engagé, conformément au Marché N° [chiffre] en date du [date de signature du Marché] à exécuter [titre du Marché et brève description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché ») ;

Attendu que vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Entrepreneur vous remettra une garantie bancaire d'une banque agréer par la Banque centrale pour le montant spécifié ici comme garantie de la réalisation de ses obligations conformément au Marché ;

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette garantie bancaire ;

En conséquence, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom de l'Entrepreneur, à concurrence d'un montant de (montant de la garantie en chiffres et en lettres). Le montant représentera le pourcentage du montant du Marché spécifié dans ledit Marché et sera libellé soit dans la(les) monnaie(s) du Marché, soit dans une monnaie librement convertible et jugée acceptable par le Maître d'Ouvrage. Ledit montant étant payable dans les types et selon les proportions de monnaies dans lesquelles le montant du Marché est payable, et nous nous engageons à vous payer, dès la réception de votre première demande écrite, sans discussion, toutes(s) somme(s), dans les limites de [montant de la garantie en chiffres et en lettres], ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

Nous renonçons formellement à ce que vous réclamiez ladite dette à l'Entrepreneur avant de nous présente la demande.

Nous convenons également qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ou travaux devant être effectués au titre de l'un des documents du Marché qui a été établi entre vous et l'Entrepreneur ne nous libérera d'une obligation nous incombant au titre de la présente garantie, et nous ne sommes pas tenus par la présente à donner notification dudit changement, additif ou modification.

La présente garantie sera réduite de moitié sur présentation du certificat de réception provisoire et demeurera valable jusqu'à la date de délivrance du certificat de réception définitive.

Signature et authentification du signataire :

Nom de la Banque :

Adresse :

Date :

Cachet de la Banque :



## Annexe 5 : Modèle de garantie de soumission

ATTENDU QUE [nom du soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupe d'entreprises, indiquer le nom des membres du groupement suivi de " conjointement et solidairement "] (ci-après nommé "le soumissionnaire") a remis son offre, en date du [date] pour l'exécution de titre du marché (ci-après dénommée " l'offre").

Nous, [nom de la banque], de [nom du pays], ayant notre siège à de [adresse du siège] (ci-après dénommée "la banque", sommes tenus à l'égard de [nom du Maître d'Ouvrage] (ci-après dénommé "le Maître d'Ouvrage") pour la somme de [montant en lettres et en chiffres], que la banque s'engage à régler intégralement audit Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

SIGNE ET AUTHENTIFIE par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

LES CONDITIONS de cette obligation sont les suivantes :

- (a) Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée dans le formulaire de soumission ; ou
- (b) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de son offre, conformément aux dispositions de la clause de la correction des erreurs des instructions aux soumissionnaires ; ou

© Si le Soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque ou refuse de signer la lettre de marché, s'il est tenu de le faire, conformément aux instructions aux soumissionnaires, ou
- Manque ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution, conformément aux instructions aux soumissionnaires,

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître d'Ouvrage précisera que le montant qu'il réclame lui dû parce que l'une ou l'autre ou toutes les conditions ci-dessus sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

La présente garantie demeura valable jusqu'au trentième (30<sup>ème</sup>) jour suivant l'expiration de la période de la validité des offres, et qui peut être reportée par le Maître d'Ouvrage, qui n'est pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits report(s). Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

Signatures des garants

L'authenticité de la présente garantie bancaire peut être vérifiée auprès de :

- Mr/Mme : .....
- Service/département de la banque : .....
- Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

## **ANNEXES 6 : PLANS ET D**